

ROSCOFF

- état des églises (au 12)
- presbytère, chapelles 1809
- état des Biens 1814

roscoff

ye dans un
vies de Roscoff

des deux tiers

deparation,

de des murs

ardoirs pour

au sein tems.

ut amprosote

ut

conlute de

Due très

le aux ang

môte

es inutiles

il appa

Donné.
Chapp. de Ste Anne à Nos Succursale
de Nosseff appartenant à M^{me} Bernard
à approuver

Même Succursale L'Eglise de Sauter
pour oratoire de l'Eglise de Sauter

1804

est entourée d'un grand nombre d'habitans qui avec
sont plus éloignés forment une population d'environ neuf
Cento ames. d'après cet exposé et attendu que
l'Eglise de Nosseff, qui est d'une forte ligue, il est à désirer qu'elle
puisse être conservée comme oratoire. nous continuons à y dire
la messe pour la commodité des habitans qui pour faciliter
l'instruction des enfans qui à raison de la distance et les mauvais
chemins surtout en hiver ne sauroient se rendre à Nosseff,
particulièrement en Carême, tous ou les chemins sont à peine
praticables.

2^o. il existe encore dans l'enceinte de cette ville une chapelle, dite de
Ste Anne appartenant à Mademoiselle Bernard de Martain. cette
chapelle est très décente, et seroit comme elle a été par le passé très
utile, même nécessaire pour y faire le catéchisme pendant le
Carême et les exercices pour la première communion. La raison
plus les enfans sont réunis, plus il est facile de fixer leur
attention moyen nécessaire pour parvenir à les bien instruire.
D'après dans une église vaste comme celle de Nosseff la voir

Proscott 27 aout 1804.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser copie de ma réponse en date du 27 février dernier au sujet des chapelles existantes en cette Communauté. 1^o il y a dans cette Communauté une église ^{aussi} jadis Communautaire, nommée de Sainte. elle est pauvre, sans être indigente et ne manque pas d'ornemens. il est vrai que ses Calice et l'iboire ne sont que de cuivre d'argenté d'ors dans leur intérieur. Cette église ou chapelle est entourée d'un grand nombre d'habitans qui avec ceux qui en sont plus éloignés forment une population d'environ neuf cents âmes. d'après cet exposé et attendant que l'église de Proscott, qui est d'une forte lûe, il est à désirer qu'elle puisse être conservée comme oratoire. nous continuons à y dire la messe pour ^{tant} la commodité des habitans que pour faciliter l'instruction des enfans qui à raison de la distance et les mauvais chemins surtout en hiver ne sauroient se rendre à Proscott, particulièrement en Carême, tant que les chemins sont à peine praticables.

2^o il existe encore dans l'enceinte de cette ville une chapelle, dite de Ste Anne appartenant à Mademoiselle Bernard de Martain. cette chapelle est très décente, et seroit comme elle a été par le passé très utile, même nécessaire pour y faire le catéchisme pendant le Carême et les exercices pour la première communion. La raison, plus les enfans sont réunis, plus il est facile de fixer leur attention, moyen nécessaire pour parvenir à les bien instruire. De plus dans une église vaste comme celle de Proscott la voix

De l'atiche. se perd dans les routes et après une heure
de doctrine, on se trouve assis la poitrine très fatiguée et
surtout quand on chante ou que l'on a parcouru la campagne
pour l'administration des sacrements. La dite chapelle est
d'une grande dévotion pour ceux du pays et même pour les
étrangers en particulier pour les normands lorsqu'ils viennent
à la pêche sur nos côtes.

Je sollicite, messieurs, au nom de Mademoiselle Bernand
et au mien la permission d'y célébrer les Sts mystères. elle
offre de payer, si déjà elle ne l'a fait, ce qui est fixé par
les règlements.

3°. enfin une chapelle à l'hôpital dite de St nicolas. vous
jugerez de qu'elle utilité, elle peut être et redonnera de
l'une et l'autre dans votre sagesse.

J'ai l'honneur d'être avec une profonde vénération

Messieurs.

votre très humble et
très ob. serviteur.

Le Breton Dest. de Pronoff

1813

Fondations à Rosoff

Avant La Révolution, L'Eglise payoit annuellement, La Somme de 749¹ 15 S. pour La Desserte de 106 Messes à chant, fondées par divers Particuliers, et de cinq Confraternités, Savoir, Les Trépassés, Le St. Sacrement, Les Agonisans, St. Joseph, Le Rosaire, à raison d'un service, par semaine, chaque (2^e 10^e) Excepté Le Rosaire que L'on ne desservoit que Le premier Dimanche de chaque Mois et St. Joseph deux fois par Mois. Dans La dite Somme étoit comprise celle de 58¹ pour Les Vêpres et Les Litanies, Les jeudis et Samedi.

Tota l. Messes à chant Environ 312 . . .
 Honoraires . . . 749¹ 15 S
 y compris Les Vêpres et Les Litanies.

A cette époque L'Eglise jouissoit d'un Revenu en Biensfonds de . . . 2210¹
 aujourd'hui à raison d'une perte de . . . 757¹ 4^e S
 par suite d'aliénation, elle ne possède que, 1453¹ 6 S
 L'on n'y comprend pas Le produit de la Location des Banes, Chaises et autres Droits Casuels
 Mais Les fondations ne se payoient (d'après Les

Réductions ordonnées par Messieurs Les
Evêques De Lion) que sur La base des immeubles
Les ordonnances existent.

De la dite Réduction il Resulteroit qu'en
proportion, L'Eglise ne devoit payer Désormais
Annuellement, qu'une Somme de 550⁰ + 10⁰
Savoir, pour Les Services 492⁰ + 10⁰
et pour Les Sépares et Les Litamies 58⁰

Si Monsieur approuvoit ce premier
Calcul, et jugeoit convenable de porter à 3^e
La rétribution de chaque Messe à chant, tant
pour L'honoraire de La Messe que pour L'assis-
tance des Prêtres et des Enfants de Chœur, L'on
pourroit desservir toute la Semaine, comme
anciennement, à L'intention des fondateurs, en
général, Les Confréries.

Du St Sacrement (Les Jendis)

Des trépassés (Les Lundis)

Des agonisants (Les vendredis)

Du St Rosaire (Les 1.^e Dim. de chaque mois)

Entout Environ 168 offices, Sans Erreur.

Les Prêtres de Roscoff pouvant être

à chaque instant, appelée au près des Malades
à l'heure même des Vêpres et Litanies, Les
Jeudis et Samedis, Le desservant seroit d'avis
et suppleroit Monseigneur d'attribuer la
Somme de 58⁰⁰ allouée sur cette deserte, aux
fondations, ci-dessus

Les habitants seroient satisfaits de
ces arrangements que je prends la Liberté de
soumettre à la décision de Notre Digne P^{re}lat,
D'accord avec Les Marguilliers. S'il y a quelque
erreur, j'implore l'indulgence de sa Grandeur

J'ai l'honneur d'être, avec la plus
profonde respect, Son très humble et très
obéissant Serviteur,

Y^{re} ^{très} ~~très~~ Picoté



Etat

Des Biens et Revenus de la fabrique de l'Eglise Succursale de Roscoff, Diocèse de Quimper.

Biens Ruraux.	Maisons.	Valeur Capitale.	Produit Annuel.	Rente Restituée.	Rente par Legs et Donations.	Rente de Fondations.	Charges.	Revenu Net.	Observations.
1923 ⁵⁰ 74 ⁵⁰	Produit d'une seule Maison, 48 ⁵⁰	39434 ⁸⁰	1971 ⁷⁴	Néant.	Néant.	Néant.	1 ^{re} Contributions, 464 ⁷⁶ 2 ^{de} Budget, 2297 ⁵⁰ Total, 2761 ⁷⁶ Revenu, 1971 ⁷⁴ Déficit, 790 ⁰²		Déficit qui se couvre par les produits des Bancs et Chaises, et rétributions Casuelles annuelles. L'Eglise a perdu environ 800 ⁵⁰ de revenu par suite d'aliénations.

L'Etat ci-dessus est
 conforme aux Registres
 de la fabrique . au
 à Roscoff, 25 juin 1814.
 J. Corret Picret,
 Desservant, un^e R^e.